



**ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Québec, le 29 juin 2020

Monsieur Brian MYLES, directeur
Le Devoir
1265, rue Berri, 8^e étage
Montréal H2L 4X4

Objet : *Skatepark*

Monsieur le Directeur,

Le Devoir du 26 juin dernier publie un article portant sur les « skateparks » rédigé par Amélie Pineda. Dans cet article, on lit à une dizaine de reprises « skatepark », et aussi « skater », tous deux écrits en caractères ordinaires comme s'il s'agissait de mots français.

Pourquoi la journaliste écarte-t-elle les mots français planche à roulettes, parc de planches à roulette et planchiste ? Cette journaliste respecte-t-elle la politique du Devoir concernant la correction de la langue lorsqu'elle s'exprime ainsi ? Je me permets de vous inviter à attirer son attention sur ce point.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Robert AUCLAIR

RA/AC
c.c. Amélie Pineda, Le Devoir